

**SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE
DU DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-RHÔNE
(S.M.E.D.)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SMED**

**Séance du 30 mars 2021
Présidence : Didier KHELFA**

N°2021 - 17

Objet : Service Infrastructures de Recharge Véhicules Electriques (IRVE) - Budget Annexe IRVE -
Budget Primitif 2021

Rapporteur : Le Rapporteur du budget.

L'an deux mil vingt et un, le trente mars, à 14h30, le Comité du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Monsieur Didier KHELFA, Président, s'est réuni à l'espace culturel Renaissance à Orgon.

Etaient présents : voir liste jointe.
Constatant que le quorum est atteint ;

Le rapporteur du budget expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M41,
Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriales de la République (NOTRe) et, notamment son article 107 qui a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au débat d'orientation budgétaire,
Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires ayant donné lieu à délibération lors du Conseil Syndical du 09 mars 2021,
Vu le projet de Budget Primitif du budget annexe des IRVE pour 2021 (ci-joint),

**Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur du budget
et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

Article 1^{er} : d'approuver le Budget Primitif du budget annexe des IRVE 2021 aux montants suivants, équilibré par section tant en dépenses qu'en recettes et qui intègre les résultats de l'exercice précédent :

Section de Fonctionnement : 67 567.10 €
Section d'Investissement : 158 371.12 €

Article 2 : d'approuver les Etats Annexes figurant au Budget Primitif du budget annexe des IRVE 2021

Article 3 : de prendre acte de la communication de la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles (ci jointe).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et ans susdits

Pour extrait conforme,

Le Président,



Didier KHELFA